



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL
FSGT DE CYCLO-CROSS 2025
ET DU CRITERIUM NATIONAL A L'AMERICAINE 2025

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRETARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT DE CYCLO-CROSS 2025 ET DU CRITERIUM NATIONAL A L'AMERICAINE 2025 FSGT ROUTE 2025

Le label "**Champion National**" est accordé dans toutes les catégories pour l'épreuve de cyclo-cross.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification : Les sélections **se font uniquement par le Comité ou la Commission cycliste.**

Ces Championnats sont ouverts aux licenciés FSGT **ayant repris leur licence 2025** avant le 10 janvier 2025.

MINIMES (F/G) NE-ES EN 2011 ET 2012

CADET-TES NE-ES EN 2009 ET 2010

JUNIORS NE-ES EN EN 2007 ET 2008

ESPOIRS NE-ES ENTRE 2003 ET 2006

SENIORS NE-ES ENTRE 1986 ET 2002

VETERANS NE-ES ENTRE 1976 ET 1985

SUPER VETERANS NE-ES ENTRE 1966 ET 1975

ANCIENS NE-ES ENTRE 1965 ET 1956

SUPER ANCIENS NE-ES 1955 ET AVANT

FEMININES NEES EN 2008 ET AVANT

(De juniore à super anciennes)

Chaque concurrent-e devra courir dans sa catégorie d'âge en 2025.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque comité ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.** Chaque comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours **2024/2025** (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo FSGT (**cyclo-cross, route, clm, vtt, xc marathon, piste**). **du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.**

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2024, **il sera comptabilisé** dans le quota des épreuves demandées, mais il doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements. **Présentation des deux licences 2024 et 2025.**

— 1934 - 2024 —

Tout licencié FSGT ayant eu une autre licence cycliste dans une autre fédération (FFC, UFOLEP, TRIATHLON) lors de l'année N-1, est considéré comme multi licencié pour le championnat fédéral de Cyclo-cross.

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à **douze (12)** épreuves vélo F.S.G.T. (**cyclo-cross, route, clm, vtt, xc marathon, piste**), **huit (8)** pour les minimes et les cadets **du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, dont **trois (3)** de la spécialité de la saison en cours **2024/2025**, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). **Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2024, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées, ainsi que toutes épreuves jusqu'au 12 janvier 2025. Justification des résultats de ces championnats et épreuves par le comité auprès du CNAV avant le championnat National. Présentation des deux licences 2024 et 2025.**

Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. pour 2025 et possédant **+ de 200 points** pour les hommes et **100 points** pour les femmes **ainsi que les cadets (H/F) de plus de 100 points au classement National** de cette fédération établi à la fin de la saison 2024 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2025.

De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1er catégorie ou **OPEN 1** à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué **+ de 200 points** pour les hommes, et **100 points** pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admises.

ENGAGEMENT :

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE 2024 ET AVEC POUR CLÔTURE LE 22 DÉCEMBRE 2024. APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

Tarif d'engagement Cyclo-cross : 14€ / Américaine : 28€ (14€x2)

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire les coureurs dans l'ordre préférentiel.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

PRISE DES DOSSARDS :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.**

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.

Un chèque par transpondeur.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

Sur tout le site du Championnat National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit.

MATERIEL :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, *les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites.*** Le développement est libre pour les Cadet-tes et les minimes garçons et filles. Les cornes et les guidons avec cornes sont interdits. **Seuls les vélos de cyclo-cross seront autorisés. Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdites.**

Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

CHANGEMENT DE MATERIEL :

Le changement de vélo est autorisé **dans tous les cas et pour toutes les catégories, il se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévus à cet effet.**

Le changement de roue est interdit sur tout le parcours, il se fera pour tous uniquement, aux points de dépannage soit dans les deux ou trois points prévus à cet effet.

RAVITAILLEMENT :

Il n'est pas autorisé dans les épreuves de cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

PARCOURS :

Le passage de planches est interdit pour la catégorie minime G/F.

La montée d'escaliers pour les minimes G/F pourrait être interdite sur décision des commissaires en concertation avec les organisateurs.

Le passage des buttes reste à la discrétion des organisateurs pour cette catégorie également.

DEROULEMENT DES EPREUVES :

L'appel des coureurs se fera nominativement **15 minutes** avant l'heure de départ de chaque épreuve.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions en ligne.

Les champions départementaux, régionaux ou inter-régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux.

Les concurrent-es partent pour un temps donné (voir ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve, sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous les concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent
(Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

DUREE DES EPREUVES :

Minimes (G)	20 Minutes	Seniors	50 Minutes
Minimes (F)	20 Minutes	Vétérans	45 Minutes
Cadets	30 Minutes	Super Vétérans	40 Minutes
Cadettes	30 Minutes	Anciens	40 Minutes
Juniors	40 Minutes	Super Anciens	40 Minutes
Espoirs	50 Minutes	Féminines	40 Minutes

RECOMPENSES FEDERALES :

Le et la champion-ne) national (**e**) se verra remettre le maillot de champion (e) Fédéral (**e**), ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

Ce maillot ne pourra être modifié par une ou des publicités ou logos quels qu'ils soient.

Pour un échange de maillot, il doit être fait le jour même de la remise des récompenses, au-delà, il ne sera plus possible de faire un échange gratuitement, il sera facturé 50€.

En cas de non-présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décidés de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

FSGT

— 1934 - 2024 —

CRITÉRIUM NATIONAL A L'AMERICAINE

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Le critérium est ouvert aux catégories suivantes:

- **Hommes :** Juniors / Espoirs / Seniors / Vétérans / Super Vétérans / Anciens / Super Anciens
- **Féminines :** Juniores / Espoirs / Seniores / Vétéranes / Super Vétéranes / Anciennes / Super Anciennes

DUREE DE L'EPREUVE : 60 MINUTES

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre.

L'ordre des départs sera la première équipe du comité organisateur, puis la première équipe des autres comités, et cela dans chaque catégorie.

Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

Le passage de relais entre équipier se fera à pied en touchant l'équipier qui prend le relais.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux des épreuves.

Les concurrents partent pour un temps de 60 minutes, à mi-course de l'épreuve il sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous les concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

RECOMPENSES FÉDÉRALES :

L'équipe vainqueur au scratch du Critérium National se verra remettre un macaron, une coupe pour l'équipe et une médaille. Les deuxième et troisième équipes une médaille.

Chaque équipe de classe d'âge recevra une médaille (pas de cumul de médailles).

En cas de non-présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Les équipes mixtes (homme ou femme) de catégories différentes ne seront pas récompensées.

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

CONTROLE ANTIDOPAGE:

Tout sportif inscrit sur la liste des engagés du championnat national peut-être contrôlé à partir du moment où il est présent sur le lieu du championnat, avant ou après l'épreuve.

Il doit vérifier que sur les panneaux d'affichage (ligne d'arrivée ou au local du contrôle) avant et après son épreuve, son nom ou dossard y est inscrit, (un dirigeant ou parent de mineur peut vérifier cette inscription).

Il sera pris en charge par une escorte.

Pour les mineurs, un parent peut être présent ou le représentant légal, peut accompagner le sportif.

La non-présentation à un contrôle antidopage est considérée comme un contrôle positif.

FRAUDE TECHNOLOGIQUE (DOPAGE MECANIQUE) :

Contrôle des vélos par les commissaires de course :

Le ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, se verront à être déclassés.

Une procédure disciplinaire sera engagée, article.19bis du règlement National.

Ces refus est assimilé à une fraude technologique, et fait l'objet à des sanctions (Article.14bis du règlement National).

ÉCHAUFFEMENTS :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tous les accompagnateurs (Attention avertissement et jusqu'à exclusion).

SANCTIONS :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné par la non-participation aux futurs championnats nationaux.

RECLAMATIONS :

Toute réclamation après une épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

Collectif National des Activités Vélo de la FSGT

14-16 RUE SCANDICCI

93508 PANTIN CEDEX

— 1934 - 2024 —